

ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES

COLLOQUE SUR LE THEME :

POLITIQUES NATIONALES : LE ROLE DES LANGUES TRANSFRONTALIERES ET LA PLACE DES LANGUES DE MOINDRE DIFFUSION EN AFRIQUE ...

NOTE D'ORIENTATION

Introduction

Du 14 au 16 Mars 2005, à l'initiative de l'UNESCO et de l'Académie Africaine des Langues (ACALAN), s'est tenue à Bamako une réunion d'experts en vue de préparer un Colloque sur « les politiques culturelles nationales et le rôle des langues transfrontalières en Afrique de l'Ouest ».

Ont pris part à cette rencontre, les experts des institutions et Départements suivants :

- Observatory of Cultural Policies in Africa (OCPA), Mozambique ;
- Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Traditions Orales (CELHTO), Niger;
- Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA), Gabon ;
- Académie Africaine des Langues (ACALAN), Mali ;
- Ministère de la Culture, Mali ;
- Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies, Mali ;
- Institut des Langues Abdoulaye Barry, Mali ;
- Commission Nationale Malienne pour l'UNESCO, Mali ;
- Bureau Multi-pays UNESCO, Bamako.

Etait également présent, M. Augustin GATERA du Centre d'Etudes des Langues et des Cultures Africaines, (Rwanda), ancien fonctionnaire de l'UNESCO.

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la politique de valorisation des langues africaines déjà promues par leur usage quotidien, en en faisant de véritables langues de travail et des véhicules d'échanges culturels et socio-économiques entre les communautés, en vue de contribuer au renforcement de l'Union Africaine.

Face aux problèmes que pose la gestion du paysage linguistique africain, les experts ont procédé à une analyse conséquente de la situation linguistique de l'Afrique subsaharienne qui, de leur point de vue, est caractérisée par l'existence d'au moins trois types de langues dans chaque pays :

- les langues transfrontalières dont la plupart sont véhiculaires;
- les langues de moindre diffusion ;
- les langues héritées de la colonisation, qui bénéficient de statut de langues officielles.

Pour mieux définir toutes ces réalités et en tirer des éléments utiles à l'élaboration des politiques et des plans nationaux et régionaux d'aménagement des langues, les experts ont proposé, à l'initiative de l'ACALAN, la tenue d'une série de colloques, dans les différentes régions d'Afrique, sur le

thème : « POLITIQUES NATIONALES : LE ROLE DES LANGUES TRANSFRONTALIERES ET LA PLACE DES LANGUES DE MOINDRE DIFFUSION ».

Dans le prolongement de cette rencontre, lors de la 33^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO, le Bénin, sollicité par l'ACALAN, a soumis un projet de Résolution tendant à l'adoption d'amendements au projet de programme et de Budget pour 2006 – 2007. Ce projet soutenu par le Mali, la Namibie, l'Islande et la Tanzanie a été adopté par la Conférence générale.

Aux termes de ce projet de résolution, la Conférence Générale de l'UNESCO, « considérant l'importance, le rôle et la contribution des langues africaines dans l'éducation en famille et à l'école en général et dans la promotion de l'environnement lettré, de la démocratie et de la bonne gouvernance en particulier, se réjouissant des expériences novatrices d'utilisation des langues africaines dans l'éducation en général ... et considérant la nécessité d'appuyer et d'opérationnaliser les politiques et stratégies nationales et sous – régionales visant à renforcer la promotion des langues nationales et en particulier des langues transfrontalières et de moindre diffusion » a invité le Directeur Général à organiser avec l'Académie Africaine des Langues cinq colloques en Afrique

C'est dans ce cadre que l'Académie Africaine des Langues, chargée de la préparation, de l'organisation et du suivi de ces colloques, a décidé de les organiser dans les différentes régions de l'Afrique, en coopération avec l'Unesco et le pays hôte et en partenariat avec différentes institutions.

Il convient de rappeler que les principaux objectifs fixés à ces colloques sont :

- **Faire l'état des lieux de l'utilisation des langues nationales** dans tous les domaines de la vie.
- **Développer un argumentaire pour :**
 - a) Favoriser l'intégration nationale, régionale et continentale ;
 - b) susciter et promouvoir les programmes de recherche et de production linguistiques ;
 - c) promouvoir la diversité culturelle et linguistique comme facteur d'intégration nationale, régionale et continentale ;
- **Inviter les décideurs à :**
 - a) échanger les expériences d'introduction des langues nationales dans le système éducatif en vue d'une harmonisation ;
 - b) soutenir la création d'outils de promotion des langues ;
 - c) identifier, renforcer et coordonner les réseaux de promotion des langues.
- **Contribuer à la mise en place des structures de travail de l'ACALAN**

La présente note analyse et synthétise ces différents points. Elle comporte :

- (1) - un rappel introductif du contexte ;
- (2) - un état des lieux de l'utilisation des langues nationales en Afrique ;
- (3) - la problématique des langues transfrontalières et des langues de moindre diffusion en Afrique, essai de typologie des situations et des pratiques en cours ;
- (4) - les défis que pose la coexistence des langues transfrontalières et des langues de moindre diffusion dans une optique d'intégration nationale et régionale : la gestion du plurilinguisme, les problèmes institutionnels et juridiques ;
- (5) - l'identification des domaines stratégiques de promotion et la création des outils de promotion des langues ;
- (6) - le développement de la recherche ;
- (7) - les commissions de langues en tant que cadre de travail.
- (8) - le rôle des institutions de coopération.

(9) - des propositions de sous thèmes du Colloque.

(10) - un schéma global du colloque comprenant un projet de calendrier des travaux, le profil des participants, les pays et les organismes à inviter.

1- Rappel introductif du contexte

La réflexion consiste à souligner les principales tendances des politiques linguistiques, c'est - à dire l'ensemble des choix nationaux en matière de langue en vigueur dans les principaux pays notamment ceux relatifs à l'instrumentalisation des langues, à réexaminer la situation des langues transfrontalières et des langues de moindre diffusion, à identifier, dans le contexte du développement, de l'intégration économique, de l'Union Africaine et de la mondialisation, les perspectives et les priorités à traduire en programmes opérationnels. Elle vise aussi à faire le point sur les potentialités linguistiques sous-utilisées en vue d'une action collective en faveur de ces langues, que celles-ci soient de moindre ou de grande diffusion. Enfin, après avoir suggéré les nécessaires choix politiques et stratégiques, elle souligne la nécessité d'organiser la recherche à partir d'objectifs et d'instruments de description communs et adaptés et de mettre au point les modalités d'une coopération régionale et continentale sur le rôle actuel et futur des langues transfrontalières ainsi que la place à attribuer aux langues de moindre diffusion.

2- Etat des lieux de l'utilisation des langues nationales en Afrique.

Avant d'aborder cette partie, il serait utile de définir les concepts de « langues nationales », de « langues transfrontalières » et de « langues minoritaires » ou « langues de moindre diffusion ». Ces concepts sont en usage depuis les premières années des indépendances dans la plupart des pays africains. Le concept « langue nationale » recouvre, volontairement ou involontairement, un certain flou, comme l'ont relevé de nombreux africanistes. Dans certains pays, on assimile les langues nationales aux langues du terroir (en anglais : «indigenous language ») par opposition à la langue officielle, généralement la langue européenne héritée de la colonisation. Dans d'autres pays par contre, l'appellation « langue nationale » correspond à un statut. Celui-ci n'est pas accordé à toutes les langues parlées sur le territoire national mais bien à celles qui remplissent certaines fonctions « importantes » comme par exemple l'alphabétisation et l'utilisation dans le système éducatif, le commerce etc. Dans tous les cas, la qualité de « nationale » attribuée à une langue traduit la volonté des décideurs politiques de promouvoir cette langue, de lui reconnaître sa fonction de langue véhiculaire ayant un potentiel de développement et d'utilisation dans la vie économique, sociale et culturelle. Dans le cadre de la présente réflexion, on entend par langues nationales, les langues africaines parlées par les différentes communautés linguistiques du pays, à l'exclusion de la langue héritée de la colonisation.

On entend par « langues transfrontalières » des langues parlées par des populations dont les aires géographiques traditionnelles ont été divisées par une ou plusieurs frontières.

Enfin les langues dites « minoritaires » ou « langues de moindre diffusion » qui sont des langues parlées par des communautés linguistiques souvent démographiquement moins importantes à l'intérieur des différents pays.

Au cours de ces quarante dernières années, les langues nationales ont fait l'objet de nombreuses rencontres. Celles-ci ont permis l'élaboration et l'adoption de plusieurs instruments internationaux. Parmi celles organisées à l'initiative des Etats et des Organisations internationales, on note entre autres :

- La réunion de l'UNESCO sur l'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement (Monographies sur l'éducation de base) Paris, 1953 ;
- La conférence régionale de l'UNESCO sur la planification et l'organisation des programmes d'alphabétisation en Afrique – Abidjan, Mars 1964 ;
- Le Congrès de la Société Africaine de linguistique – SLAO- Accra, 1965 ;
- La réunion d'experts organisée par l'UNESCO pour l'unification des alphabets des langues nationales : fulfulde, hawsa, kanuri, mandingue, songhay-zarma, tamasheq. Bamako, 28 Février - 05 Mars 1966 ;
- La Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (UNESCO-OUA), Accra – 1975 ;
- La réunion organisée par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique sur la promotion des langues nationales – Yaoundé, 1977 ;
- La conférence internationale de l'ACCT sur « la recherche linguistique, l'emploi et l'enseignement des langues en Afrique : les moyens de renforcer la coopération entre les Etats »-Yaoundé, 1983 ;
- La réunion de l'UNESCO sur les stratégies de promotion des langues Africaines – Conakry, 1984 ;
- La réunion d'experts de l'UNESCO sur la promotion des langues africaines comme instruments de culture et d'éducation permanente – Yaoundé ;
- La réunion d'Accra sur le Projet de Charte d'Action pour la promotion et l'utilisation des langues africaines dans l'éducation - Août 1996 ;
- La Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique (UNESCO-OUA-ACCT), Harare – 1997 ;
- La Consultation africaine sur la création de l'Académie Africaine des Langues – Bamako – 25-27 Mai 2001 ;
- La conférence de Bamako sur le multilinguisme dans le cyberspace - Mai 2005 ;
- La 33^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO tenue à Paris en Octobre 2005 qui a adopté le projet de résolution initié par l'ACALAN présenté par le Bénin et relative à l'organisation de cinq colloques régionaux sur les langues transfrontalières et les langues de moindre diffusion en Afrique.

Plusieurs grandes rencontres ont permis l'élaboration d'instruments normatifs et de textes règlementaires tels que :

- La Charte de l'OUA – 1963 ;
- Le Manifeste culturel panafricain d'Alger -1969 ;
- La Charte culturelle de l'Afrique – OUA, Port Louis, 1976 ;
- Les résultats de la 1^{ère} conférence des Ministres africains de la culture de l'OUA, Port-Louis, 1986 ;
- Le Plan d'Action de Lagos de l'OUA pour le développement économique de l'Afrique - 1980 ;
- Le Plan d'Action linguistique pour l'Afrique - Addis Abeba, 21-25 Juillet 1986 ;
- Le Plan Décennal de l'OUA sur les langues et les traditions orales - 1987 ;
- Le traité d'Abuja créant la Communauté économique Africaine - 1991 ;
- Le Plan régional de collecte des traditions orales en Afrique Australe - Harare, 1993 ;
- Le Plan d'aménagement linguistique de l'espace francophone - 1990-2000 (ACCT 1993) ;
- Le Programme d'Action de la Décennie de l'Education en Afrique - Harare, 1999 ;
- Le Traité créant l'Union Africaine, Lomé- 2000 ;
- La Résolution de la 31^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO sur l'Académie Africaine des Langues – 2001 ;

- La décision CM/Déc.613(LXXIV) du 37^{ème} Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OUA créant l'Académie Africaine des Langues - Juillet 2001;
- La Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par la 31^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO - 2001 ;
- Les recommandations sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace adoptées par la 32^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO - Octobre 2003 ;
- Les textes fondateurs du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Genève 2003 et Tunis 2005) ;
- La décision AU/Dec.92(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine relative à une seconde décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et au cadre d'action de la seconde décennie (Doc.EX.CL/224-VIII Rev.2) – Khartoum 2006 ;
- La décision AU/Dec.94(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine sur la Charte révisée de la renaissance culturelle africaine – Khartoum 2006 ;
- La décision AU/DEC.95(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine sur les statuts de l'Académie Africaine des Langues – Khartoum 2006 ;
- La décision AU/Dec.96(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine sur le lien entre la culture et l'éducation – Khartoum 2006 ;
- La décision AU/Dec.98(VI) de la sixième Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine relative à la proclamation de 2006 comme l'Année des Langues Africaines – Khartoum 2006 ;

Des institutions ont été créées, entre autres :

- l'ICA (Institut Culturel Africain) Dakar - Sénégal ;
- le CELHTO (Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale) Niamey - Niger ;
- le CERDOTOLA (Centre Régional de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines) Yaoundé - Cameroun ;
- l'EACROTANAL (East African Center of Research on Oral Traditional and National Languages) Zanzibar - Tanzanie ;
- le CICIBA (Centre International des Civilisations Bantou) Libreville - Gabon ;
- le BASE (Bureau Africain des Sciences de l'Education) devenu aujourd'hui IPED (Institut Panafricain de l'Education pour le Développement). Kinshasa – République Démocratique du Congo.

La plupart de ces institutions, il faut le reconnaître, sont restées en deçà des attentes.

Un inventaire des instruments normatifs existants et les rapports des différentes rencontres organisées au cours de cette longue période, montrent que tous les pays de Afrique de l'Ouest ont, à un moment ou un autre et à des degrés divers, pris des initiatives visant à promouvoir leurs langues nationales. Le Colloque sera une occasion pour les délégués de présenter la situation de leurs pays, leurs expériences et leurs perspectives.

3- Problématique des langues transfrontalières et des langues de moindre diffusion en Afrique, essai de typologie des situations et des pratiques en cours.

Dans son introduction à l'ouvrage collectif publié sous sa direction en 1977 par les Editions Nubia et intitulé « langues et politiques de langues en Afrique : l'expérience de l'UNESCO », Alfa Ibrahim Sow observait qu'« au stade actuel de leur développement, les sociétés africaines sont multilingues et tout laisse à penser que cette situation se prolongera encore longtemps. Il importe

donc à l'échelon de chaque Etat, de définir les grandes orientations d'une action gouvernementale garantissant le respect, la dignité et la promotion des langues et des cultures de toutes les communautés ».

Au cours des trois dernières décennies, il a été observé que nombre de pays africains ont suivi, dans une large mesure, cette ligne de conduite qui est, du reste conforme aux principes de la Déclaration universelle des droits linguistiques. Selon ces principes « toutes les communautés linguistiques ont des droits égaux, indépendamment du statut légal ou politique de leur langue, qu'elle soit officielle, régionale ou minoritaire» (Art.5) ; et « toutes les communautés linguistiques ont le droit d'assurer l'usage de leur langue dans toutes les fonctions sociales».(Art.8).

Le Colloque, après avoir précisé les notions de langues véhiculaires, de langues transfrontalières et de langues de moindre diffusion devra aussi tenir compte de certaines caractéristiques essentielles de la carte linguistique de la région concernée :

(1)- Il existe en Afrique des langues véhiculaires transfrontalières c'est-à-dire des langues parlées au-delà de leurs communautés d'origine et des frontières administratives des Etats.

(2)- Une langue non véhiculaire, peut être transfrontalière. Cette situation, comme toutes les autres, résulte de la colonisation qui, en bien d'endroits, a imposé des limites territoriales, morcelant, certaines communautés linguistiques.

(3)- A contrario, une langue véhiculaire de grande diffusion, dans un pays, peut ne pas être transfrontalière. Dans ce cas de figure, quelle politique adopter vis à vis de cette langue à l'échelle régionale ?

(4)- Une langue peut avoir une véhicularité limitée dans un pays et être considérée comme une langue d'intégration en raison du nombre de ses locuteurs et des pays où elle est en usage (cas du fulfulde).

Tous les pays de l'Afrique sont multilingues. En plus des langues héritées de la colonisation, les pays ont en partage des langues africaines qui servent pour les populations de principaux véhicules de communication inter - Etats. Ces langues qui ont essaimé, pour diverses raisons, au-delà de leur aire d'origine sont utilisées même par des populations dont la langue maternelle est différente. Sans avoir le privilège de langues officielles, elles cohabitent avec celles-ci.

Partout en effet le français, l'anglais, le portugais et l'espagnol ont le statut privilégié de langues officielles exclusives. Parlés par une minorité, ils sont perçus au niveau des représentations comme les langues du pouvoir, de l'administration, de la science, de l'enseignement, de l'économie et des échanges avec l'extérieur. Dans certains pays, ces langues tendent à devenir des langues véhiculaires dans les villes. Quelle est la dynamique des langues en présence ? Quelles actions entreprendre pour un équilibre des statuts des langues, dans la perspective d'un développement endogène ?

Une présentation de la situation linguistique de chaque pays devrait, au début du colloque, permettre de disposer de données essentielles permettant de mieux identifier les langues, leur importance et leurs fonctions.

4- Défis de la coexistence langues transfrontalières et langues de moindre diffusion.

Dans la formulation de leur politique en faveur des langues nationales, comprise comme l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langues et vie sociale et plus spécifiquement entre langues et vie nationale, tous les pays africains sont tous confrontés aux mêmes problèmes :

- Comment concilier le besoin d'intégration politique et économique de la région et la préservation de l'unité nationale ? Dans un tel contexte, est-il possible, de privilégier les langues à vocation interafricaine sans que ces langues soient identifiées comme porteuses de cultures de communautés linguistiques déterminées, donc de valeurs de ces communautés ?
- Quelle incidence la politique choisie peut-elle avoir sur l'unité nationale et la cohésion sociale ?
- Dans la perspective de donner la priorité aux langues véhiculaires transfrontalières, quelle place alors réserver aux langues de moindre diffusion qui sont, comme toutes les autres langues, une partie importante du patrimoine immatériel et identitaire des communautés qui les parlent et qui sont, pour elles, des éléments irremplaçables de la diversité culturelle ?
- Quel rôle jouent encore ces langues de moindre diffusion dans le développement économique et social du pays ?
- Les langues héritées de la colonisation doivent-elles, de façon exclusive, plus de 40 ans après les indépendances, conserver le statut de seules langues officielles ?
- Quels sont les domaines stratégiques de promotion des langues en présence ?
- Quel type de recherche mettre en œuvre ?
- Quelle forme de coopération créer entre les Etats en matière de politique de langues transfrontalières et de langues de moindre diffusion ?

Au total, les défis se posent à plusieurs niveaux.

Le pluralisme linguistique se traduit toujours par un phénomène naturel d'expansion de certaines langues et de disparition d'autres. Le sort juridique de toutes ces langues, qu'elles soient officielles, véhiculaires ou de moindre diffusion, doit dépendre d'un certain nombre de facteurs dont les besoins linguistiques des populations pour leur développement et les fonctions sociales portées par ces langues. Il importe à chaque fois de se demander, avant d'intervenir sur une langue, à quoi sert cette langue, quelle est son utilité sociale, quel rôle elle peut jouer dans le développement du pays. C'est parce que le développement implique nécessairement la pleine participation des populations que celles-ci doivent en comprendre le processus, le maîtriser et le contrôler. (OUEDRAGO R. M 2000). Ceci ne peut se faire que dans les langues parlées par la majorité de la population. Et en d'autres termes, le développement des peuples va de pair avec le développement de leurs langues.

La dynamique des langues véhiculaires comme le recul, voire la disparition, des langues de moindre diffusion sont, de l'avis de certains chercheurs, des phénomènes naturels. Cette dynamique entre les langues, qui fait que les unes progressent pendant que les autres régressent, prend de l'ampleur aujourd'hui en raison de l'urbanisation massive, du brassage des populations, des facilités de déplacement et de la démocratisation des moyens de communication. Dans la plupart des villes africaines et principalement dans les quartiers linguistiquement hétérogènes, s'installe de plus en plus une diglossie prononcée entre les langues les plus parlées, les plus véhiculaires et les langues de moindre diffusion. Les premières servent d'instruments de communication à l'intérieur et à l'extérieur des limites territoriales et des frontières socioculturelles de leur communauté d'origine, elles ont une tendance à la simplification phonologique et grammaticale à mesure que leur emploi se répand. Les secondes appartiennent à des communautés démographiquement moins importantes. Elles sont généralement parlées en famille. Comme l'a remarqué Le Palec (1983, 39), la spécialisation fonctionnelle différencie la variété « haute » (la langue véhiculaire) de la variété « basse » (langues de moindre diffusion) réservée à la vie privée de la communauté. Selon R. M. OUEDRAGO (2000), les locuteurs de ces langues ne sont pas

toujours prêts à adopter une langue véhiculaire comme *lingua franca* pour promouvoir une langue nationale de plus large communication. « Ils refusent, disent-ils, de mourir culturellement ».

Cette diglossie se complique par ailleurs d'une diglossie enchâssée qui stratifie les langues véhiculaires (y compris la langue officielle) entre elles. Aussi, est-il difficile de dire dans quelle mesure telle partie d'un pays ou d'une région africaine est linguistiquement homogène.

Les défis se posent aussi en termes de coexistence d'une part entre langues véhiculaires transfrontalières africaines et langues véhiculaires transfrontalières héritées de la colonisation. L'histoire et les faits ont montré que ces dernières, quel que soit leur degré de maîtrise par les élites africaines, ne peuvent jamais se substituer aux langues africaines qui sont, dans la quasi-totalité des pays concernés, les langues premières et les langues de communication de la majorité des populations. L'échec des systèmes éducatifs et des programmes de développement dans nombre de pays constitue un excellent argument pour promouvoir une politique éducative intégrant les langues nationales africaines dans la scolarisation des enfants et dans l'alphabétisation des adultes. L'objectif de l'éducation pour tous, inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, ne sera pas atteint pour l'Afrique, tant que les langues africaines ne sont pas utilisées comme moyens d'enseignement.

Il s'agira ici d'analyser les langues en tant qu'instruments de développement et facteurs d'intégration économique, politique, sociale et culturelle, de déterminer leurs rôles et définir pour chacune d'elles les actions à mettre en œuvre pour leur développement.

5- Identification des domaines stratégiques.

C'est d'abord sur la reconnaissance, dans chaque pays, des langues nationales en général et des langues à vocation panafricaine capables d'impulser le processus du développement, en particulier, que devraient s'appuyer les politiques linguistiques nationales. Pour cela, les Etats devraient être invités à formuler des politiques appropriées qui donnent la priorité à ces langues et qui déterminent la nature de l'action à entreprendre en faveur des langues de moindre diffusion, surtout celles qui sont les plus menacées de disparition. Il s'agirait d'offrir aux communautés qui utilisent ces langues de moindre diffusion les moyens de préserver leur patrimoine linguistique, en mettant à leur disposition les méthodologies appropriées. L'objectif ici serait de concentrer, sur un nombre limité de langues qui répondent à des critères bien déterminés, l'intervention de l'Etat en agissant et sur les *statuts* (statut et fonctions : officialisation, usages institutionnalisés, éducation, moyens de communication de masse, facteurs de diversification...) et sur le *corpus* (modes et conditions d'appropriation et d'usage de la compétence linguistique) de ces langues de grande diffusion. Après cette étape, il importerait de passer à l'action, à travers un certain nombre de domaines stratégiques comme l'éducation, les échanges socio-économiques, ainsi que la communication et l'édition.

L'éducation

L'utilisation des langues nationales dans l'éducation est, depuis plusieurs années, effective dans certains pays d'Afrique, tant au niveau de l'éducation de base que dans l'alphabétisation des adultes. Le bilan, cependant, est assez mitigé, même dans les pays qui ont dépassé le stade de l'« expérimentation ». De nombreux obstacles restent encore à franchir comme la résistance des parents et surtout des élites qui hésitent à envoyer leurs enfants dans les classes utilisant les langues

nationales, le manque de maîtres bien formés, l'insuffisance et la mauvaise qualité du matériel didactique et pédagogique. A cela s'ajoute le peu d'intérêt accordé aujourd'hui à la collecte, au traitement et à l'exploitation de la tradition orale qui, si elle était bien utilisée à l'école, aurait permis de renforcer l'enracinement culturel des jeunes apprenants.

Il serait utile de créer à l'échelle de la région, un réseau d'échange d'expériences et d'évaluation, regroupant les principaux acteurs en charge de ces projets dans leurs pays. Ce réseau pourrait s'étendre aux programmes et projets d'alphabétisation des adultes en langues nationales qui, en bien des pays, sont aussi en totale stagnation. La participation des pays à des ensembles économiques et politiques pourrait faciliter une coopération inter institutions et aider à l'harmonisation des politiques, notamment autour de projets éducatifs novateurs.

Les échanges socio-économiques

Dans le contexte de l'intégration régionale, l'effort de promotion des langues véhiculaires transfrontalières présente le double avantage stratégique d'intégrer les objectifs politiques de rapprocher des peuples qui utilisent ces langues mais aussi de renforcer les échanges socio-économiques. De ce point de vue, les langues ne sont pas seulement porteuses de valeurs de culture et de civilisation. Au-delà de leurs qualités communicatives, elles ont également une valeur économique. Il est donc nécessaire d'analyser en profondeur les rapports de tous ordres et de toute nature entre langues et économie. Il s'agit de mieux cerner le rôle des langues en tant que véhicules d'intérêts et supports d'échanges économiques pour décider de la meilleure politique linguistique. Bien que peu étudiés, restent essentiels les apports des langues véhiculaires africaines au développement socio-économique des pays. La prééminence de ces langues impulse le développement du commerce et de l'économie.

La communication et l'édition

Elle représente un domaine-clé dans l'édification de la société des savoirs partagés à laquelle aspirent aujourd'hui tous les pays du monde. L'action des communicateurs traditionnels comme des agents de la presse écrite et orale en langues nationales participe de la promotion de ces langues. Les mass medias (radio et télévision) sont encore insuffisamment exploités pour la campagne d'alphabétisation en direction des adultes. Il y a lieu de changer cette situation. En outre le rôle de plus en plus important que jouent les Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication représente une opportunité à saisir pour le développement des grandes langues ouest africaines.

Par ailleurs, l'édition de livres en langues nationales constitue un domaine stratégique d'avenir dans le contexte de la Renaissance Africaine.

6- Cadre de travail : les commissions de langues.

Formuler une politique linguistique axée sur le développement et sur la langue en tant que facteur d'intégration régionale n'est pas une fin en soi. Encore faut-il qu'elle pose également la problématique en termes d'actions concrètes, réalisables et mesurables dans un cadre approprié et avec les moyens financiers en rapport avec les objectifs fixés.

A cette fin, les Statuts de l'ACALAN adoptés au Sommet de l'Union Africaine de Khartoum prévoient comme cadre de travail des structures nationales de langues et des Commissions de langues transfrontalières véhiculaires.

Comment saisir l'opportunité de ce colloque pour créer les conditions de mise en place des structures de travail de l'Académie Africaine des Langues dans la région concernée ?

Le Colloque serait donc invité à mener une réflexion d'ensemble plus précise, sur l'organisation et les missions de ce cadre de travail qui viserait à mettre en commun les connaissances et les expériences et à réaliser des économies d'échelle en tirant partie de la coopération régionale et des possibilités qu'offrent aujourd'hui les nouvelles technologies de l'information et de la communication dont Internet.

Le Colloque devrait également réfléchir sur les moyens à mobiliser d'une part pour le renforcement des capacités nationales dans l'application des nouvelles politiques linguistiques nationales et d'autre part pour la réalisation de la dimension régionale des programmes.

7- Développement de la recherche.

D'une façon générale, en Afrique, les faiblesses de la recherche sur les langues se situent à quatre niveaux :

- l'insuffisance de chercheurs de haut niveau ;
- le manque de coordination de la recherche tant au niveau national que régional ;
- la pertinence des champs d'étude ;
- l'insuffisance des moyens affectés à la recherche.

(a) l'insuffisance de chercheurs de haut niveau : elle explique en partie le retard que connaissent de nombreux pays en matière de prise de décision touchant aux langues nationales. Depuis plusieurs années on assiste à une régression de la recherche linguistique en Afrique du fait d'un manque notoire de chercheurs bien formés. Nombreuses sont les institutions qui tournent presque à vide, faute de compétences et de moyens. Des institutions qui auraient pu servir à la fois de lieux de recherche et d'observatoires sur la dynamique des langues, leurs rôles et leurs fonctions dans la société. Autant de facteurs qui facilitent l'aide à la décision. Le renforcement des ressources humaines représente un défi majeur que la plupart des pays africains devraient relever en mettant en place des filières consistantes de formation de spécialistes chargés de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes de recherche en faveur de leurs langues.

(b) Il existe des pays qui disposent d'institutions et de laboratoires de recherche sur les langues africaines, généralement logés dans leurs universités. Ces structures ont, dans le passé, fait preuve d'une production de qualité. Actuellement on assiste à une dispersion des efforts et un émiettement des projets de recherche dont les effets sont perceptibles au niveau de la qualité et dans le nombre des travaux entrepris. La coordination, au plan national et régional, entre les institutions autour d'un programme de recherche partagé est nécessaire pour atteindre des résultats significatifs. En Afrique, il est rare de trouver une institution régionale travaillant à coordonner véritablement aujourd'hui la recherche linguistique. Or il est fondamental de développer une approche commune des rapports entre langues.

(c) La promotion des langues nationales va de pair avec le développement de la recherche. Celle-ci devrait couvrir les champs prioritaires comme la cartographie linguistique, la terminologie, la lexicographie et la description systématique des langues :

- (1) La cartographie linguistique : Elle permet d'avoir une vue d'ensemble sur la situation des langues de la région. Il s'agirait de mettre à la disposition des Etats un

atlas des langues de chaque Etat et des langues transfrontalières véhiculaires de l'Afrique, c'est-à-dire un outil cartographique présentant l'état de ces langues, leur importance, les pays où elles sont parlées et leur étendue géographique. Ce même travail pourrait être fait également pour les langues de moindre diffusion.

- (2) la terminologie : La description du corpus d'une langue commence par la mise au point préalable d'une terminologie scientifique et technique dans cette langue. En l'absence de ce métalangage, le chercheur est amené à utiliser celui d'une autre langue. Ce processus conduit inévitablement à dévaloriser et à marginaliser la langue africaine. Une coopération terminologique entre chercheurs travaillant sur la même langue contribuerait à donner une nouvelle impulsion à la recherche.
- (3) La lexicographie : Elle constitue un domaine essentiel de la promotion des langues nationales. La formulation de projets communs regroupant tous les spécialistes d'une langue véhiculaire transfrontalière permettrait d'harmoniser la méthodologie, de faire évoluer, en commun, la néologie scientifique et technique et de produire ensemble des lexiques spécialisés dans des domaines stratégiques du développement économique et social comme l'agriculture, la santé, l'éducation, le commerce, l'informatique. Il en est de même des dictionnaires monolingues dans cette langue. Un vaste programme de traduction, d'impression et de diffusion des textes fondamentaux des différents pays de la région dans les grandes langues transfrontalières africaines donnerait une impulsion certaine à ces langues.
- (4) La description systématique des langues : L'élaboration en commun d'outils d'analyse, la conjugaison des ressources et des compétences des différents pays devraient permettre de rendre disponibles, de façon uniforme pour une même langue, les renseignements de base comme la grammaire et le vocabulaire. Il pourrait en être de même pour le système de transcription et l'orthographe de cette langue qui seraient les mêmes dans tous les pays selon le principe proposé depuis plus de trente ans par l'UNESCO. Selon ce principe, « une même langue ne devrait avoir qu'une seule orthographe et, ceci, sans tenir compte des frontières politiques ».

(d) L'insuffisance des moyens affectés à la recherche.

En Afrique, la recherche en général et la recherche sur les langues en particulier, souffrent énormément de l'insuffisance de ressources humaines et de moyens financiers. Cette pénurie explique en partie les difficultés que rencontrent les pays dans la promotion de leurs langues.

Rares sont aujourd'hui les institutions suffisamment dotées en équipements de qualité et disposant de chercheurs de haut niveau. Il s'agit là certainement d'une lacune qui doit être rapidement comblée si l'on veut faire des langues africaines des langues de développement.

8- Rôle des institutions de coopération

Un des objectifs de l'Académie Africaine des Langues est de favoriser le développement des langues véhiculaires transfrontalières pour stimuler le développement et l'intégration économique et culturelle de l'Afrique. Il paraît donc indispensable que le Colloque sur « le rôle des langues transfrontalières et la place des langues de moindre diffusion en Afrique » s'inscrive comme un projet porteur d'avenir pour l'Académie dont la mission est aussi de promouvoir une meilleure complémentarité entre les institutions nationales et régionales de recherche, de même qu'un partenariat solide avec les institutions internationales travaillant en Afrique.

9- Sous thèmes du Colloque

Au nombre de 3, ces sous thèmes feront l'objet de présentation et d'échanges entre les participants en séances plénières et en ateliers avec l'appui de personnes ressources ayant une connaissance approfondie de la question.

Il s'agira dans un premier temps de permettre à chacune des délégations de faire l'état des lieux de son pays en mettant l'accent sur les langues en présence, leur extension, leur importance, leur dynamisme, leurs fonctions économique, politique, sociale et culturelle, leurs rapports avec les autres langues et enfin la politique linguistique en usage.

Dans un second temps le Colloque sera axé sur les actions entreprises en vue de l'instrumentalisation des langues et les perspectives qu'elle ouvre aujourd'hui.

Dans un troisième temps, il étudiera les voies et moyens visant à développer les langues à forte potentialité d'intégration régionale et continentale en Afrique.

Sous thèmes	Titres	Modérateurs
1	Langues transfrontalières et langues de moindre diffusion : présentation du cas de chaque pays en vue d'une typologisation des situations de la région.	
2	Instrumentalisation des langues véhiculaires transfrontalières dans la région : bilan et perspectives.	
3	Langues, facteurs d'intégration régionale	

10- Projet de Programme

1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour
9H -9H30 : Séance solennelle d'ouverture. 9H45-10H15 : Présentation du Colloque. 10H15-10H30 : Pause café 10H30-10H45 : Constitution du Bureau 10H45 -13H : 1^{ère} Séance Plénière: <u>Sous thème 1</u> : « Langues transfrontalières et langues de moindre diffusion : présentation du cas de chaque pays en vue d'une typologisation des situations dans la région » 13H-14H30 : Pause déjeuner 14H30-17H : 2^{ème} Séance Plénière <u>Suite Sous thème 1</u> 17H : Constitution des groupes de travail	9H-10H30 <i>Réunion des groupes de travail</i> <u>Groupe I : Sous Thème 2</u> : « Instrumentalisation des langues véhiculaires transfrontalières dans la région : bilan et perspectives.. » <u>Groupe II : Sous Thème 3</u> : «Langues, facteurs d'intégration régionale » 10H30-10H45 : Pause café 10H45-13H : <i>Suite travaux des groupes de travail</i> 13H-14H30 : Pause déjeuner 14H30-17H30 : 2^{ème} Séance Plénière Présentation et discussion des Rapports des groupes de	9H-10H30 : 3^{ème} Séance Plénière Stratégies de formalisation des structures de travail de l'ACALAN. 10H30-10H45 : Pause café 10H45-13H : Elaboration du Rapport final, des recommandations et des motions. 13H-14H30 : Pause déjeuner. 14H30-17H : 4^{ème} Séance Plénière Discussion et adoption du rapport final, des recommandations et des motions.

17H 30 : Suspension des travaux	travail. 17H30 : Suspension des travaux.	17H 00: Cérémonie officielle de clôture
------------------------------------	--	--

11- Participants

Participeront au colloque les délégués des pays de la région concernée, des invités spéciaux choisis en fonction de leurs connaissances des langues africaines et les représentants des organismes internationaux intéressés par les questions de langue, selon la répartition suivante :

1- Participants : (2 par pays)

2- Modérateurs : (3)

3- Invités spéciaux : Quelques spécialistes autres que ceux désignés par les pays

4- Représentants des Organisations gouvernementales et non gouvernementales :

A identifier en fonction de la région

5- Institutions nationales et ONG participant à la promotion des langues nationales dans le pays hôte :

6- Commission d'organisation